

Le Budget est une prévision sincère des dépenses et des recettes pour une année civile donnée (principe de l'annualité budgétaire) retraçant la politique pédagogique et financière de l'Établissement concerné.

A ce titre le budget est un acte financier mais aussi un acte politique soumis au vote du Conseil d'Administration, assemblée délibérante de l'établissement.

Le budget doit être voté en équilibre réel, c'est-à-dire que sont retracées dans ce document unique (principe de l'unité budgétaire) autant de dépenses que de recettes.

Le budget doit assurer, tout au long de l'année, le bon fonctionnement de l'établissement, notamment pour les dépenses obligatoires.

Le budget fera, tout au long de l'année civile, l'objet de modifications par des décisions budgétaires modificatives (DBM) pour information ou vote auprès du Conseil d'Administration.

Le chef d'Établissement, ordonnateur des dépenses et des recettes, et par délégation, l'Adjoint gestionnaire veilleront à l'exécution du budget et aux respects des crédits votés.

Tous les projets votés en CA préalablement à celui du budget seront intégrés au budget 2022.

I) PRESENTATION DU BUDGET

Le budget est structuré de la manière suivante :

1/Section de Fonctionnement :

- Trois services généraux : **AP, VE et ALO**
- Des services spéciaux pour isoler les activités de l'EPL ne relevant pas de son activité principale : SRH, SBN

2/Section Investissement :

- Un service des opérations en capital qui retrace l'ensemble des acquisitions des biens immobilisés : **OPC**

En recettes seuls les comptes sont obligatoires dans chaque service ;

En dépenses et au sein de chaque service, il y a des ouvertures de crédits (dépenses) et des prévisions de recettes où des domaines, activités et libellés sont identifiés ;

En attendant la réécriture du projet d'établissement les domaines utilisés sont :

AP : 3 domaines identifiés :

1. Fonctionnement pédagogique
2. Ouverture culturelle et internationale
3. Insertion et/ou projet professionnel

VE : 3 domaines identifiés

1. Aides
2. Fonctionnement pédagogique
3. Projets éducatifs

ALO : 4 domaines identifiés

1. Fonctionnement
2. Maintenance-Réparation-Hygiène
3. Sécurité-Contrats obligatoires
4. Viabilisation

Pour savoir lire un Budget version RCBC il est important de connaître les éléments suivants :

L'activité est identifiée par 9 caractères dont le premier numéro indique la provenance des fonds :

0 : ressource propre de l'EPLE dont la DAF ou DGF, la taxe d'apprentissage, les fonds européens

1 : ressource de l'Etat dont les bourses, les crédits globalisés, le fond social

2 : ressource de la Région Occitanie hors DGF

Les 4 caractères suivants peuvent être imposés par les financeurs (Etat ou collectivités territoriales) et les 4 derniers sont déterminés par l'EPLE.

Au moment de l'élaboration du budget, seule la Dotation annuelle de fonctionnement (ou dotation globale de fonctionnement (DGF)) est notifiée. La DAF est définitive dès sa notification.

Concernant les crédits globalisés, les objets confectionnés, la taxe d'apprentissage et les autres sources de financement (hors Erasmus+), il s'agit d'une prévision sincère.



II) ANALYSE

1. Dotation globale de fonctionnement / effectif élèves

La dotation du budget 2022 correspond à la somme des dotations des 2 lycées d'Uzès fusionnés tout comme 2021.

Soit 347 026€ pour 1284 élèves.

Rappel :

2020/2021 : 161 609€ pour 268 élèves (remontée au 11/09/19) soit -1061 € site SUD

2020/2021 : 185 416€ pour environ 883 élèves

La DAF sera versée en deux fois, 80% en février et le solde en septembre 2021.

Le calcul de la Dotation Annuelle de Fonctionnement (DAF) par la Région intègre des critères de viabilisation, d'effectifs scolarisés, de contrats d'entretien et de maintenance et de superficies de l'année n-2.

Des modifications seront appliquées au calcul des dotations lorsque le fond de roulement dépassera 75 jours de fonctionnement :

Abattement de 3.5% pour les lycées ayant de 75 à 94 jours de fonds de roulement ;

Abattement de 10% pour les lycées ayant plus de 95 à 114 de fonds de roulement ;

Abattement de 15% pour les lycées ayant plus de 115 à 134 de fonds de roulement ;

Abattement de 19% pour les lycées ayant plus de 135 à 154 de fonds de roulement ;

L'analyse des jours de fonds de roulement du nouveau lycée sera faite en mars 2022 lors du bilan financier.

Le résultat 2021 permettra de confirmer ou pas la politique financière proposée notamment en termes de prélèvements.

Par ailleurs afin de responsabiliser les lycées, la Région ne financera que 50% de la redevance concernant la collecte des déchets et produits toxiques.

Le financement des surfaces à entretenir est évalué à 1.31€/m².

Notre Lycée possède 18 000m² de surfaces à entretenir ; la dotation en personnel région se base sur 21 000m².



2. Le SRH, service de restauration et d'hébergement

• Les tarifications

Responsable de l'hébergement et de la restauration, la Région nous a indiqué les nouveaux tarifs de la Restauration pour 2022 :

INTERNES : **1446.35€**

DEMI PENSIONNAIRES : **550€**

INTERNES EXTERNES : **1140€**

TICKET ELEVES : 4.10€

Pour les tarifs de ticket repas des personnels régionaux, l'augmentation maximale est de 3% selon la recommandation de la région Occitanie.

Personnel catégorie C :

C'est la seule catégorie à être largement en dessous du tarif élève qui est fixé à 4.10€ depuis 2020.

Le Conseil d'administration a donc adopté le tarif de 3.20€ en 2021 soit une augmentation de 3%. Rapidement les tickets repas des personnels de catégorie C devront avoir au minimum le même prix que ceux des élèves.

Pour 2022, la région n'a pas autorisé d'augmentation. La délibération du CA du 4-10-2021 est donc annulée.

Personnel catégorie B : 4.50€

Personnel catégorie A : 5.80€

Personnel extérieur au lycée : 8.80€

A noter : alignement des tarifs sur ceux de l'ancien lycée Guynemer.

Le prix des repas encaissés par le lycée se décompose en différentes charges :

- La participation aux dépenses de personnel de service : 22.5%
- La participation aux charges générales votée au CA :

Contribution de 32% pour les internes

Contribution de 18% pour les DP

Contribution de 18% pour les commensaux



- La cotisation de 1.5% du Fonds Régional commun du service d'hébergement (caisse d'assistance)
- Le coût moyen restauration et hébergement est estimé à 10.61€.

Sur le montant total des charges générales et provisionnelles du SRH 26% (30 000€) sont reversés au service ALO pour la participation au paiement de la viabilisation.

• L'historique

Le Service d'Hébergement et de Restauration (SRH) est un service spécial de la section fonctionnement du budget qui s'autofinance par les contributions payées par les familles.

Le total du service en recettes et en dépenses est de 550 969.65€.

Il correspond à une prévision d'effectifs (internes, demi-pensionnaires et commensaux).

Les tarifs sont notifiés par la région et sont soumis pour information au Conseil d'Administration (Sauf commensaux et taux des charges communes soumises au vote du CA).

Les dépenses afférentes au SRH, hors achat de denrées, sont financées par 74% du total des charges calculées selon le taux voté en CA soit 121 506.33€ ;

89 506.33€ finance le SRH et 32 000€ sont reversés au service ALO pour participer aux charges de viabilisation.

Les dépenses afférentes au SRH correspondent notamment aux contrats de maintenance, aux analyses effectuées durant l'année, aux réparations effectuées en cuisine et à l'internat, à l'évacuation des déchets, à l'achat des produits d'entretien.

Un marché public a été lancé par un prestataire de service en septembre 2020 pour préparer l'ouverture et le fonctionnement de la nouvelle restauration en mars 2021.

Le SRH est le premier service qui est calculé dans l'élaboration d'un budget puisque pour identifier l'ensemble des recettes dont peut disposer l'établissement scolaire, il convient de calculer le montant qui sera reversé en recette au service ALO pour financer en partie le fonctionnement.

La restauration du lycée Polyvalent des métiers d'Art Charles Gide s'inscrit dans le respect de la loi Egalim, l'élaboration de menus privilégiant un maximum des produits locaux, de proximité et de qualité.



3. Les principales recettes du lycée

Il y a 4 types de Recettes :

- Les recettes propres de l'établissement (taxe apprentissage **(TA)**, Objets confectionnés **(OC)**, agence comptable, Greta, dégradation, CFA, participation des familles) ;

- Les recettes provenant de l'ETAT : crédits globalisés, fonds sociaux, Bourses ;
Les salaires versés par l'Etat ne sont pas retranscrits dans le budget de l'EPLÉ ;

- Les recettes provenant de la Région : Dotation annuelle de fonctionnement et subventions spécifiques (gratuité outillage (EPI), location installations sportives, subventions pour travaux et projets pédagogiques retenus sur Agile...) ;

- Les recettes provenant de la Commission Européenne : dotation après validation de la candidature du lycée dans le cadre du projet ERASMUS + consistant à accorder des mobilités en Europe à des élèves pour effectuer leur PFMP.

A/ Prévision Principales ressources propres 2022

SERVICE	ACTIVITE	MONTANT
AP	OC	12 000 €
	TA	8 000 €
	GRETA	5 000 €
	DON	1 900 €
	EPA	348 €
	EUROPE	1 100€
	Contribution familles VOYAGES	41 342€
		69 690€
VE		0 €
ALO	COP+CONSO	2 848 €
	Revers. Cantine (36% des charges)	32 000€
	Parti. Agence comptable	1 800 €
	GRETA	1 300 €
		37 948 €
TOTAL		107 638 €

La vente des Objets confectionnés : ressource propre du lycée

Année	Montant total de ventes	Ventes aux Portes ouvertes
2010	16 918,52 €	2 960,00 €
2011	13 493,82 €	1 494,00 €
2012	11 589,06 €	951,00 €
2013	15 447,50 €	3 529,00 €
2014	14 462,50 €	2 148,00 €
2015	13 323,00 €	2 667,00 €
2016	23 019,37 €	4492 € dont 308 € tombola
2017	13 298,00 €	2 722,00€
2018	15 289,50€	2 420 € + 284,00€ TOMBOLA+ marché de Noël 915,50€
2019	21 638,48€	6798,90€
2020	10 076€	0
2021	6 490,32€ au 15/11/2021	0

C'est une ressource primordiale pour le fonctionnement du lycée et plus particulièrement pour l'enseignement professionnel.

Cette ressource est en forte diminution depuis le contexte sanitaire lié au COVID.

La taxe d'apprentissage : ressource propre du lycée

La taxe d'apprentissage a été créée en 1925. Dès cette date elle permet aux entreprises de soutenir les écoles qui offrent des formations professionnalisantes.

Ce dispositif permet également à l'employeur d'allouer une partie du montant de la taxe à l'établissement qu'il désire soutenir.

Le prévisionnel 2022 s'élève à 8 000€ pour le service AP Enseignement professionnel et technologique, budget géré en 1^{ère} instance par Mme la DDFPT.



B/ Prévion des autres recettes 2022

- **Subvention de l'Etat : 350 259.84€**

Crédits globalisés : 12 007.57 €
Fonds social Lycéen : 15 000 €
Bourses Nationales : 320 000 €
Centre d'examen : 1 700 €
Reliquat projet : 282.50€
FVL : 669.77€
CESC : 600€

- **Subvention de la Région Occitanie : 449 190.88€**

DAF : 347 026 €
EPI : 34 190.28 €
Location installations sportives : 31 500 €
Projet fédérateur : 4 000 €
Projet Pédagogique 2 : 4 000€
FRAR : 7 967€
Subvention Maintenance : 15 000€
Subvention déplacement TOS : 500€
Subvention logement de fonction : 5 007.60€

- **Subvention européenne : 47 380€**

Projet ERASMUS + : 47 380€

Les dotations concernant ce projet sont pluriannuelles (2 ans) / VOLUTA 2020-2022

Ce projet finance à la fois des mobilités d'élèves mais aussi des formations pour le personnel de l'établissement qui se sont portés volontaires ;



Ventilation du prévisionnel

SUBVENTION ÉTAT 2022 Ouverture de crédits

SERVICE	ACTIVITE	Montant
AP		
	Droit reprographie	2 050 €
	Publicité	1 450 €
	PFMP	1 500 €
	Salon	2 000 €
	Concours	2 000 €
	Projets Voyage	1 007.57 €
	Numériques	2 000 €
Total crédits globalisés		12 007.57€
	Centre examen	1 700€
	Projets reliquat	282.50€
VE		
Report 2021	CESC	600€
Report 2021	FVL	669.77€
		1 689.77€
ALO		0€
Bourses		
	Bourses	320 000 €
		320 000€
Total Crédits globalisés 2022		13 277.34 €
FSL		15 000 €
Autres crédits		1 982.50€
Bourses		320 000€
Crédits ETAT		350 259.84€

**Ventilation du prévisionnel
CRÉDITS RÉGION 2022
Ouverture de crédits**

SERVICE	ACTIVITE	Montant
AP		
	DAF	49 560 €
	Outillage	34 190.28 €
	Projets	8 000 €
	EPS	31 500€
		123 250,28€
VE		
	DAF	2 700€
	FRAR	7 967€
		10 667€
ALO		
	DAF	294 766€
	Subvention maintenance	15 000€
	COP	5 007.60
	TOS	500€
		315 273.60 €
TOTAL GENERAL		449 190.88 €
Total DAF		347 026 €
Total autres subventions Région		102 164.88 €

4. Détails des crédits ouverts par service (dépenses) :

SERVICE ALO : Administration et Logistique

• **La viabilisation : 213 000€**

Poste de dépenses en augmentation en prévision des hausses annoncées pour l'année 2022

La viabilisation comporte :

L'eau : 16 000€

Le gaz : 77 000€

L'électricité : 120 000€

Budget prévisionnel du domaine Viabilisation : **213 000€ soit 61.37% de la DAF.**

• **Sécurité et dépenses obligatoires-contrats : 35 220 €**

C'est un poste budgétaire obligatoire (contrats de maintenance et de sécurité) ;

Il comprend toutes les visites préventives obligatoires (ascenseur, SSI ; moyens de secours ; portails automatisés ; chaufferie) et les visites du bureau de contrôle (électricité, SSI, ascenseurs ; formation du personnel SSI...)

Ce domaine comporte aussi les crédits ouverts pour financer le matériel nécessaire pour la mise en place du PPMS 2 000€.

• **Maintenance-réparations et hygiènes : 40 000 €**

Notre lycée nécessite une maintenance accrue et de nombreux travaux. La maintenance est effectuée notamment par les 3 agents techniques du lycée supervisés par L'ATP encadrement, l'équipe mobile Régionale et les entreprises retenues soit par la Région Occitanie soit par le Lycée lui-même.

Le site NORD fait l'objet d'une étude approfondie afin de réaliser un maximum de travaux ; un retard conséquent dans l'entretien et l'équipement est constaté.

Type de dépenses :

Subvention de maintenance : 15 000€

Entretien des bâtiments : 18 000€

Produits d'entretien : 5 000€

Entretien des véhicules : 2 000€



• **Fonctionnement : 89 209.60 €**

Type de dépenses

- Matériel OP : 4 000€
- clés : 2 000 €
- assurances (véhicules et activités périscolaires) : 7 000€
- PPMS : 2000€
- Evacuation déchets : 2 000€
- Formation incendie : 1 200€
- Logiciels : 3 900€ Pronote (avec hébergement), Applicap 216€, Egimo 96€, Gesatel 200€
- Frais financiers : 1 000€
- Fournitures administratives : 7 000€
- Frais de téléphonie : 12 000€+ sms 3 000€
- Frais d'affranchissement : 7 500€

SERVICE AP : Activités Pédagogiques

L'activité pédagogique est essentiellement retranscrite dans le service AP et VE du budget :

Total AP : 313 776 €

Total VE : 27 069.60 €

Les domaines et les activités sont étroitement liés au projet d'établissement. Le budget est donc un outil de pilotage au service du projet de l'établissement.

La structure du budget 2022 évoluera avec le nouveau projet du LPO.

Tous les projets pédagogiques votés en Conseil d'administration et obligatoirement recensés avant la fin du mois d'octobre 2020 figurent dans le budget initial 2022 dont le projet fédérateur ;

Les dépenses pédagogiques regroupées essentiellement dans le service AP sont financées par les ventes d'OC, la taxe d'apprentissage, 14.30 % de la DAF et les crédits globalisés estimés à 13 277.34 €.

Le service AP inclut le projet ERASMUS+ pour un montant 47 380€ correspondant au projet VOLUTA 2 année 2020-2022 ;

Attention le projet ERASMUS+ est un projet pluriannuel de 2 ans soumis au vote du CA.

La taxe d'apprentissage finance le fonctionnement de l'enseignement professionnel et technologique à hauteur de 8 000€.

AXE 1 : Fonctionnement pédagogique 128 650 €

AXE 2 : Ouverture culturelle et internationale 135 587.72 €

AXE 3 : Insertion ou projet professionnel 49 538.28 €



TYPES de dépenses prévisionnelles du service AP :

- CDI : 3 700€ d'abonnements et 5 000 € pour l'achat d'ouvrages
- Logiciel BCDI : 700€
- Projet fédérateur : 4 000€ région et 1 000 € lycée
- Projet Banquet Urbain : 4 000€ région et 1 100€ lycée
- Enseignement général : 12 600€
- Enseignement professionnel : 18 000€
- Enseignement technologique : 6 200€
- Matériel enseignement professionnel et Technologique : 8 000€
- Déchets : 2 500€
- Sécurité Labo et atelier : 4 500€
- Fourniture pédagogique-salle de classe : 1 730€
- Projets culturels divers : 1 350€
- Sortie Uzès : 6 000€
- Promotion du lycée : 1 450 €
- Droits de reprographie : 2 050€
- Concours : 2 000€
- Salons : 2 000 €
- PFMP : 1 500€
- Tice: 2 000€
- Outillage élèves 34 190.28 €
- GRETA : 5 000€
- Coût copie pédagogie : 7 500€
- Erasmus+ : 47 380€

Service VE : Vie de l'élève

- projet de vie Internat : 1 000€
- projet éco-délégué : 300€
- FVL : 669,67€
- CESC : 600€
- FSL : 15 000€
- FRAR : 7 967€

Service dont le prévisionnel est en nette augmentation en raison d'importants reliquats de fonds sociaux, reliquats issus de la non consommation de la subvention durant le confinement (pas de facturation auprès des familles).

Bourses Nationales

Prévisionnel de 320 000€ pour un taux de 22% d'élèves boursiers.



Les Opérations en Capital : service OPC

Cette année il n'y a pas de dépenses en capital prévues au budget 2022.

Dans le courant de l'année, cela pourra être envisagé en fonction des besoins et du bilan financier 2020 (résultat déficitaire ou excédentaire et nombre de jour de FDR) ;

Pour rappel, ces possibles dépenses constitueront des immobilisations d'une valeur supérieure à 800€ HT l'unité.

Les biens issus de dépenses en capital sont mis en inventaire selon le plan d'amortissement voté par le CA du 9/12/2020.

- Subventions non intégrées au Budget initial :

Cas de subventions exceptionnelles ou non prévues qui seraient notifiées durant l'année civile 2021 : des DBM (décision budgétaire modificative) viendront modifier le budget initial afin de compléter ce dernier en recette et en dépense.

Synthèse des crédits ouverts et recettes par origine 2022 (Hors masse salariale pour l'Etat et la Région)

	OUVERTURE DE CREDITS		PREVISIONS RECETTES				
	N-1	2022	TOTAL	ETAT	REGION	LYCEE	AUTRES
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	219 986.51	313 776	280 243.50	13 990.07	123 250.28	67 847.98	75 135.17
VIE DE L'ELEVE	30 538,54	27 069.60	27 069.60	16 269.77	10 667	0	132.83
ADMINISTRATION ET LOGIS.	473 609.88	383 929.60	355 121.60	0	315 273,60	39 848	0
TOTAL 1	724 134.93	724 775.20	662 414.70	30 259.84	449 190.88	107 695.98	75 268
SERVICE RESTAURATION	547 547.30	550 969.65	550 969.65	0	0	550 969.65	0
BOURSES NATIONALES	320 000	320 000	320 000	320 000	0	0	0
TOTAL SP 2	867 547.30	870 969.65	870 969.65	320 000	0	550 969.65	0
TOTAL FONCT. 1+2	1 591 682.23	1 595 724.85	1 533 384.33	350 259.84	449 190,88	658 665.63	75 268
INVESTISSEMENT	0			0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 59 1682.23	1 595 724.85	1 533 384.33	350 259.84	449 190,88	658 665.63	75 268

LYCEE : GRETA, OC, Contributions des familles, compte Europe, diverses ventes, loyers, reversement SRH, dégradations, reversement agence comptable...

AUTRES : Fonds Européens, Taxe Apprentissage, Caisse de solidarité



CONCLUSION

Le Budget initial doit être sincère ; il est donc présenté aux membres du conseil d'administration un budget prévisionnel avec un ensemble de recettes et de dépenses nécessaires au bon fonctionnement du lycée.

L'exercice n'est guère évident encore cette année puisque le Lycée ne dispose pas à ce jour de toutes les charges concernant le site central ;

En effet, nous n'avons pas encore suffisamment de données et de recul concernant l'activité financière du LPO nouvellement issu de la fusion, le lycée ayant fonctionné en demi jauge en 2021 après la fusion.

En 2021, un ajustement de la répartition de la dotation de fonctionnement a été opéré en faveur du service ALO insuffisamment approvisionné notamment pour répondre au besoin de maintenance des bâtiments.

Les difficultés de fonctionnement liées à la structure et au manque d'entretien sont conséquentes et vécues au quotidien par l'ensemble des personnels malgré un engagement fort de l'équipe de direction depuis la fusion.

Pour 2022, au regard des indicateurs issus du compte financier, le choix d'un prélèvement sur fonds de roulement a été décidé et proposé aux membres du CA.

Ce prélèvement finance essentiellement des ouvertures de crédits au service AP et ALO.

Le total prévisionnel des dépenses en 2022 (ouverture de crédits) s'élève à 1 595 724 ,85€.

Le total prévisionnel des recettes en 2022 s'élève à 1 533 384.35€.

La différence Recettes-Dépenses de fonctionnement est de -62 340.50€ ;

Cette différence correspond à un prélèvement sur le FDR de 57 740.50€ et à 4600€ d'amortissement réel des immobilisations du LPO qui génère un déséquilibre entre les dépenses et les recettes de la section fonctionnement ; Cela n'impacte pas la capacité de financement du lycée.

L'Adjoint Gestionnaire,

Le Proviseur,

Nancy JUAN COLOMB

Thierry DELAIGUE

